

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°063/2026

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIXAS – MANDAT 2026-2032

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 15 SEPTEMBRE à 19h**

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA – N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

ABSENTS EXCUSES : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET - S. PARIS procuration à S. VIDAL – R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation [...] »

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui se donne des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique ;

Considérant que pour l'essentiel, outre la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires, le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Baixas s'inspire du règlement précédent et des usages qui sont en cours au sein du Conseil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

OÙ l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à la majorité : 20 voix POUR et 3 voix CONTRE (N. GUERRA, J. DU SACRE CŒUR DE JESUS, E. MARTIN),

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Baixas, tel qu'annexé à la présente.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 18/09/2026

Date de reception de l'AR: 18/09/2026

066-216600148-DE_063_2026-DE
A G E D I